

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2011

DCM N° 11-10-41

Objet : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

Rapporteur : M. le Maire

1er cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux

| DATE DU RECOURS | OBJET | N° ACTES | ELU / JURIDICTION CONCERNEE |
|------------------------|---|-----------------|--------------------------------------|
| 29 août 2011 | Requête en référé contre la décision de Monsieur le Maire de Metz en date du 30 juin 2011 accordant un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle 23 rue Bérourard | 5.8 | Tribunal Administratif de Strasbourg |
| 29 août 2011 | Recours en annulation contre la décision de Monsieur le Maire de Metz en date du 30 juin 2011 accordant un permis de construire pour la construction d'une maison individuelle 23 rue Bérourard | 5.8 | Tribunal Administratif de Strasbourg |
| 28 septembre 2011 | Requête aux fins d'obtenir l'autorisation de procéder à l'enlèvement de conteneurs installés sur le domaine public routier | 5.8 | Tribunal de Grande Instance de Metz |

Décisions rendues

| DATE DECISION | NATURE DE LA DECISION | OBJET | N° ACTES | ELU /JURIDICTION CONCERNEE | OBSERVATIONS / DECISIONS |
|----------------------|------------------------------|--|-----------------|-------------------------------------|--|
| 18 mai 2011 | Jugement | Outrages à personnes dépositaires de l'autorité publique | 5.8 | Tribunal pour Enfants de Metz | Condamnation du prévenu à accomplir un stage de citoyenneté d'une durée maximale d'un mois, à verser à chaque agent 100 Euros de dommages et intérêts et à la Ville de Metz 300 Euros au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale |
| 28 septembre 2011 | Ordonnance | Requête aux fins d'obtenir l'autorisation de procéder à l'enlèvement de conteneurs installés sur le domaine public routier | 5.8 | Tribunal de Grande Instance de Metz | La Ville de Metz est autorisée à faire procéder à l'enlèvement desdits conteneurs, à les entreposer dans ses locaux et à disposer du contenu faute de réclamation par leur propriétaire dans les 8 jours suivant leur enlèvement pour en faire don à des associations caritatives. |

2ème cas

Décisions prises par M. LIOGER, Premier Adjoint au Maire de la Ville de Metz

Date de la décision : 12 octobre 2011

N° acte : 3.3

Vu les articles L 2122 – 21 et L 2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Metz en date du 4 avril 2008 et l'arrêté de délégations du 7 avril 2008,

DECIDE

1 - De mettre à la disposition de Monsieur Julien LONGHI à compter du 1^{er} mai 2011, un logement de type F5 situé au 43 rue Taison à METZ, moyennant un loyer mensuel de 705 €.

2 - De mettre à la disposition de Monsieur Eric LEGRAND à compter du 1^{er} juillet 2011, un logement de type F4 situé au 17 Quai Paul Wiltzer à METZ, moyennant un loyer de 550 €.

3 – De mettre à la disposition de Madame Christiane CONRAD à compter du 1^{er} août 2011, un logement de type F3 situé au 4 rue de la Chabosse à METZ, moyennant un loyer mensuel de 380 €.

4 – De mettre à la disposition de l'Association « PH7 » à compter du 1^{er} septembre 2011, un bureau situé 57 rue Chambière à METZ, moyennant un loyer annuel symbolique de 15 €.

3^{ème} cas

Date de la décision : 20 septembre 2011

N° acte : 7.10

Décision prise par Monsieur Thierry JEAN, Adjoint au Maire chargé des Foires et Marchés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU les Délibérations du Conseil Municipal en date du 4 avril 2008 et du 30 avril 2009 portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté portant délégation de signature à Monsieur Thierry JEAN, Adjoint au Maire, en date du 6 mai 2011,

VU le montant des frais afférents à la consommation d'eau enregistrée au Marché Couvert durant les 1^{er} et 2^{ème} semestres 2009 et les 1^{er} et 2^{ème} semestres 2010,

DECIDE d'établir une participation de la consommation d'eau pour les stands de boucherie charcuterie, traiteur, poissonnerie, les cellules de beurre, œufs, fromages, boulangerie-pâtisserie, épicerie, fruits et légumes, produits de la ferme et herboristerie à l'intérieur du Marché Couvert sur la base suivante :

- 4,80 €/ml pour les 1^{er} et 2^{ème} semestres 2009

- 8,50 €/ml pour les 1^{er} et 2^{ème} semestres 2010.

4^{ème} cas

Décisions prises par Mme BORI, Adjoint au Maire

Date de la décision : 20 septembre 2011

N° acte : 8.1

VU les articles L2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2008,

VU les décisions de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Moselle,

Madame Danielle BORI, Adjoint au Maire de la Ville de Metz, déléguée aux Affaires Scolaires, entérine les mesures de carte scolaire suivantes pour la rentrée de septembre 2011.

ECOLES MATERNELLES

1 – Attributions

- Le Pré Vert attribution du 4^{ème} poste maternelle
2 rue de Stoxey

2 – Retraits

- La Volière retrait du 3^{ème} poste maternelle
22 rue du 18 juin
- Jean Morette retrait du 10^{ème} poste maternelle
33 rue de Verdun

3 – Annulation de retraits

- Au Pommier Rose maintien du 6^{ème} poste maternelle
13 rue Christian Pfister

ECOLES ELEMENTAIRES

1 – Attributions

- Sainte Thérèse attribution du 18^{ème} poste élémentaire
8/10 Rue du XX^o Corps Américain
- De la Seille attribution du 12^{ème} poste élémentaire
199 Avenue André Malraux
- Auguste Prost attribution du 10^{ème} poste élémentaire
35 rue Auguste Prost
- Michel Colucci attribution du 5^{ème} poste élémentaire
4 rue Yvan Goll

2 - Retraits

- La Plaine et Van Gogh retrait du 7^{ème} poste à Van Gogh
- Maurice Barrès retrait du 15^{ème} poste
3 rue du Roussillon
- Jean de la Fontaine retrait du 8^{ème} poste
6 Rue de Mercy
- Jean Moulin retrait du 8^{ème} poste
6 Rue Charles Nauroy

